

NON aux ÉOLIENNES et aux ZDE *Transmis au Préfet*

L'association Tempête en Beauce est indépendante et apolitique. Son objectif est d'empêcher la prolifération des éoliennes industrielles en Beauce.

Il se trouve que notre action est mentionnée sur le site internet du Front national qui essaye ainsi de récupérer notre action. La manœuvre est révoltante et nous la déplorons. Elle ne peut abuser personne, mais permet aux partisans de l'éolien de tenter de jeter le discrédit sur notre combat.

Samedi 8 janvier, au cours de la cérémonie publique des voeux, le maire de Villexanton a utilisé cet argument indigne. Il espérait sans doute minimiser la pétition signée par 114 habitants opposés aux éoliennes sur une population totale de 206 habitants !

Première question.

Le conseil municipal de Villexanton va-t-il passer en force en votant pour les éoliennes alors que plus de la moitié de la population est contre ?

Nous le saurons lundi 17 janvier après la réunion du conseil qui se tiendra à huis clos !

Deuxième question.

Peut-on craindre la création d'une ou plusieurs ZDE* sur la Beauce ligérienne ?

*Zone de développement éolien

Nous le saurons jeudi 13 janvier après la réunion qui se tiendra à Villexanton à 18 h 30.

En effet, l'ensemble des conseillers municipaux des quatre communes de La Chapelle, Maves, Mulsans et Villexanton seront réunis à huis clos. Les conclusions d'une étude préalable à la création de ZDE sur la Beauce ligérienne leur seront présentées : on peut s'attendre à une ou deux ZDE possibles.

Une ZDE est un secteur bien défini qui offre des facilités aux projets de construction d'éoliennes. Elle permet surtout de revendre le courant à EDF au prix fort. Une ZDE c'est la porte ouverte à tous les développements éoliens possibles.

On comprend mieux pourquoi la société « VSB-énergies-nouvelles » a proposé de payer l'étude préalable, ce que la CCBL a accepté (vote du 16 décembre 2010) : une ZDE sera sans doute possible sur le secteur prévu pour ses 11 éoliennes de Villesablon à Malvau.

On comprend mieux pourquoi « VSB-énergies-nouvelles » est prête à augmenter ses offres financières aux exploitants/propriétaires et aux communes.

Pour ces dernières, il était prévu 2000 € par an et par éolienne ce qui est dérisoire. Le maire de Villexanton a donc engagé des démarches pour obtenir 20 000 € pour son unique éolienne : « Sinon, nous ne donnerons pas suite » a-t-il promis !

Le maire de La Chapelle-Saint-Martin serait-il moins bon en marchandage ? Il pourrait demander 30 000 €. Dans cette affaire, il n'est question que d'argent !

Le fric pour les uns, les nuisances pour tous !

Cela suffit !

**SOYONS NOMBREUX DEVANT LA MAIRIE DE VILLEXANTON
JEUDI 13 JANVIER DE 18 h à 18 h 30
pour accueillir les cinquante conseillers municipaux de
La Chapelle, Maves, Mulsans, Villexanton et leur dire
NON aux ÉOLIENNES et aux ZDE**

Le 10 janvier 2011

Tract N° 8

Pour l'association **Tempête en Beauce**
La présidente, Marie-Christine Henriët
Chantôme, 41240 Binas
tempete_en_beauce@yahoo.fr

